



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent trente-neuvième session

Rome, 11-15 novembre 2024

**Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025 –
Mise en œuvre et actualisation**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de
s'adresser à:

M. Maurizio Martina
Directeur général adjoint
Tél.: +39 06570 51913

Courriel: DDG-Martina@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- Le présent rapport met en lumière les progrès accomplis et les principales étapes franchies dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025 (ci-après la «Stratégie») pendant la période 2023-2024 et indique les principales orientations des futurs travaux de la FAO avec le secteur privé, qui sont fondées sur les enseignements tirés.
- Le document est consacré en grande partie au repositionnement de la mobilisation du secteur privé, lequel passe notamment par des efforts visant à accélérer les partenariats avec le secteur privé, par la création d'un environnement porteur favorisant la mise en œuvre de la Stratégie et par le lancement de nouvelles approches permettant de produire davantage d'impact.
- Pendant la période 2023-2024, la FAO s'est employée à revitaliser des plateformes de dialogue sur les politiques, notamment le Groupe consultatif pour le secteur privé et le Groupe de travail interdépartemental sur le secteur privé, ainsi qu'à promouvoir un large éventail de collaborations formelles et informelles avec le secteur privé, le renforcement de la communication et des capacités et des initiatives ayant trait à la transformation numérique.
- Les résultats de quatre années de mise en œuvre de la Stratégie mettent en évidence les efforts accrus consentis pour renforcer le dialogue stratégique, à la fois en interne à la FAO et à l'extérieur avec les partenaires, l'efficacité des collaborations, la rapidité des processus de collaboration, la communication des résultats et la hiérarchisation stratégique des partenaires potentiels afin d'obtenir des résultats concrets aux fins de la réalisation des *quatre améliorations* visées par la FAO et des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité du Programme est invité à examiner les progrès accomplis dans le cadre des travaux que la FAO mène aux côtés du secteur privé et à prendre note des principaux éléments qui contribueront à fixer le cadre de la collaboration avec le secteur privé à l'avenir.

Projet d'avis

Le Comité:

- **a pris note de l'exposé des différents types de collaborations avec le secteur privé qui a été présenté et a souligné qu'il était important de disposer d'un portefeuille de partenariats stratégiques qui soit équilibré en termes de couverture géographique, de domaines thématiques de collaboration et de types et tailles d'entités mobilisées, et de produire des effets concrets axés sur les bénéficiaires;**
- **s'est félicité des progrès accomplis en ce qui concerne: i) la mise en service d'un système de contrôle préalable, le Cadre de contrôle préalable pour l'évaluation et la gestion des risques liés aux collaborations (le cadre «FRAME») et les améliorations apportées dans le cadre de sa dématérialisation; ii) l'amélioration et l'automatisation de la gestion des collaborations avec le secteur privé au moyen du portail CONNECT et du système de gestion de la relation client; et iii) le renforcement du dialogue stratégique sur la collaboration avec le secteur privé grâce à la relance du Groupe consultatif pour le secteur privé et du Groupe de travail interdépartemental sur le secteur privé;**
- **s'est félicité des initiatives visant à rationaliser et à accélérer la collaboration avec le secteur privé, notamment la hiérarchisation stratégique des partenaires et des domaines d'impact;**

- **a encouragé le maintien de l'engagement actuel en faveur de la transparence et a souligné qu'il était important de publier des informations actualisées sur le portail CONNECT;**
- **a pris note avec satisfaction de la poursuite des activités menées pour renforcer les capacités du personnel de la FAO à collaborer avec le secteur privé, en particulier au niveau décentralisé, au moyen de webinaires et d'autres modalités de formation.**

I. Généralités et contexte

1. La Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025¹ (ci-après la «Stratégie») a été adoptée par les membres à la 165^e session du Conseil, tenue en décembre 2020. Depuis lors, la FAO s'investit de plus en plus dans le renforcement de la collaboration de l'Organisation avec le secteur privé, car cette collaboration joue un rôle crucial dans la transformation des systèmes agroalimentaires et la lutte contre la faim et la malnutrition, et aide les membres à accomplir des progrès en vue de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).
2. En janvier 2024, la fonction de gestion des partenariats avec le secteur privé, qui relevait jusqu'ici de la Division de la mobilisation de ressources et des partenariats avec le secteur privé (PSR), a été transférée à la Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies (PSU). Grâce à ce nouveau mode de fonctionnement, tous les partenariats de la FAO avec des parties prenantes non étatiques sont gérés par la même division et les mêmes responsables, ce qui garantit l'adoption d'une approche opportune, consultative et cohérente.
3. Le début du nouvel exercice biennal 2024-2025 de la FAO et le transfert interne des activités ayant trait au secteur privé offrent une occasion idoine d'établir une voie à suivre commune en vue de l'obtention d'effets conséquents au niveau mondial, à court, moyen et long termes.
4. La FAO a pour ambition d'être plus proactive, plus stratégique et plus agile dans le cadre de sa collaboration avec le secteur privé. Ainsi, elle présente des alternatives aux modèles et aux modalités de partenariat conventionnelles afin d'être en mesure de mettre en place un éventail de collaborations plus larges et des dispositifs plus dynamiques dans ce domaine, l'objectif étant d'accroître l'impact aux niveaux mondial et national.
5. La Stratégie actuelle étant sur le point d'entrer dans sa dernière année, une action a été entamée afin de la renouveler sans délai. Dans ce contexte, les observations des bureaux régionaux, des bureaux de pays et des divisions techniques de la FAO sont prises en considération afin de rendre les processus plus fluides, plus inclusifs et plus décentralisés lorsque cela est possible.

II. Accélérer les partenariats avec le secteur privé: principales collaborations pendant la période 2023-2024

6. En 2023-2024, la FAO a collaboré avec un large éventail d'entités du secteur privé, selon diverses modalités qui vont des échanges informels aux accords de partenariats pleinement formalisés. Elle a notamment organisé des manifestations conjointes et a contribué aux programmes de terrain, au renforcement des capacités, à l'échange de connaissances, à l'innovation et à l'accès à la technologie. En outre, la FAO recherche activement des modèles de collaboration avec le secteur privé qui soient nouveaux et novateurs, notamment la mise en œuvre de projets conjoints visant à contribuer aux priorités nationales et des collaborations menées dans le cadre de projets du Fonds vert pour le climat (FVC) et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), y compris dans la perspective de tirer parti de financements mixtes et d'investissements venant du secteur privé.
7. Entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 août 2024, la FAO a conclu 35 collaborations formelles actives avec le secteur privé, qui ont été établies au moyen d'instruments juridiques, notamment des protocoles d'accord, des déclarations d'intention et des accords de mise en œuvre/coopération. Sur ces 35 collaborations formelles, 24 sont des protocoles d'accord, sept sont des déclarations d'intention et quatre sont des accords de mise en œuvre/coopération.
8. Grâce au **portail** en ligne de la FAO intitulé **CONNECT**², les membres et le personnel de la FAO peuvent accéder à des informations approfondies et actualisées sur toutes les collaborations avec le secteur privé. Ces deux dernières années, le portail a été encore amélioré afin d'y inclure une

¹ [Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025](#).

² <https://www.fao.org/connect-private-sector/fr/>.

fonctionnalité consacrée à la gestion de la relation client, qui a elle-même été constamment enrichie avec de nouvelles fonctionnalités pendant la période 2023-2024.

9. **Couverture géographique.** Parmi les 35 collaborations formelles, la plupart (20) ont une portée mondiale, cinq concernent des questions régionales, une se déroule à l'échelle sous-régionale et neuf ciblent des problèmes nationaux. Un grand nombre de ces initiatives bénéficient à des pays en développement, notamment le Burkina Faso, l'Éthiopie, Haïti, le Libéria, le Malawi, le Mali, le Niger, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, la Somalie, le Soudan du Sud, l'Ouganda, le Tchad, le Yémen et la Zambie. En outre, dans le cadre de ces initiatives, un appui est également prêté à des pays tels que la Côte d'Ivoire, la Namibie et le Zimbabwe. Des pays enclavés, notamment l'État plurinational de Bolivie, le Kirghizstan, le Mali et la Mongolie, ainsi que des petits États insulaires en développement (PEID) tels que la République dominicaine et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, font également partie des bénéficiaires.

10. **Groupes bénéficiaires.** En 2024, les petits exploitants étaient toujours les principaux bénéficiaires des partenariats formels de la FAO avec le secteur privé (29 pour cent des bénéficiaires). Parmi les autres importants groupes bénéficiaires, on compte des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) et des coopératives locales de production et de transformation d'aliments (16 pour cent), des institutions nationales et locales de pays membres (15 pour cent), des détaillants et des entreprises agroalimentaires (14 pour cent), des jeunes (9 pour cent) et des femmes (6 pour cent). Les autres catégories de bénéficiaires (les réfugiés et les communautés vulnérables touchés par des catastrophes naturelles ou d'origine humaine, par exemple) représentaient 11 pour cent du total.

11. **Domaines d'action.** Le renforcement des capacités, la connaissance et la diffusion de résultats de recherches restent parmi les principaux domaines d'action des collaborations actuelles avec le secteur privé (représentant chacun 16 pour cent des collaborations formelles), suivis par la coopération technique (15 pour cent), les activités de promotion et de communication (12 pour cent) et le dialogue sur les politiques (12 pour cent). Les autres domaines d'action importants sont, entre autres, l'innovation, le partage et la diffusion de données et l'alignement sur les ODD.

12. **Contributions aux ODD.** En 2023-2024, près de la moitié des partenariats formels de la FAO avec le secteur privé contribuaient à plusieurs ODD. Les ODD pour lesquels la contribution était la plus grande sont l'ODD 2 (*Élimination de la faim*), l'ODD 12 (*Consommation et production responsables*) et l'ODD 1 (*Élimination de la pauvreté*). Les collaborations de la FAO avec le secteur privé ont contribué pratiquement à parts égales aux quatre améliorations visées par l'Organisation, ainsi qu'à tous les domaines prioritaires du Programme (DPP), en particulier les domaines AP 1 (*L'innovation au service d'une production agricole durable*), AN 1 (*Une alimentation saine pour tous*), AV 2 (*Transformation rurale inclusive*), AE 1 (*Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets*) et AP 4 (*Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs*).

13. **Collaborations informelles.** La fonctionnalité consacrée à la gestion de la relation client permet à la FAO de recueillir des données plus complètes sur les collaborations informelles. Fin août 2024, 812 organisations étaient enregistrées sur le portail CONNECT en tant que contacts informels. Les MPME étaient les entités les plus nombreuses puisqu'elles représentaient 36 pour cent des collaborations informelles, suivies par les sociétés et entreprises multinationales (17 pour cent chacune) et les associations et consortiums sectoriels et professionnels (17 pour cent). Ces collaborations contribuent à la réalisation de divers ODD, principalement l'ODD 2 – *Élimination de la faim* (25 pour cent), l'ODD 12 – *Consommation et production responsables* (14 pour cent) et l'ODD 1 – *Élimination de la pauvreté* (11 pour cent). Elles contribuent à l'ensemble des quatre améliorations et des DPP de la FAO et portent sur divers domaines thématiques relevant du mandat de la FAO, notamment le renforcement des capacités, le développement rural, l'accès aux financements et aux investissements, la sécurité alimentaire, la nutrition et la production agroalimentaire.

14. **Des partenariats pour accroître l'impact.** La FAO continue de donner la priorité aux partenariats les plus efficaces avec tous les types d'entités du secteur privé, l'objectif étant d'obtenir des résultats durables à grande échelle, aux niveaux national, régional et mondial. Pendant la

période 2023-2024, un accent particulier a été mis sur l’alignement du périmètre et des activités des collaborations sur les priorités stratégiques et les *quatre améliorations* de la FAO.

15. Dans le cadre de «l’initiative dirigée par un pays» et en collaboration avec les bureaux de liaison (Initiative de partenariat écosystémique public-privé)³, une déclaration d’intention a été signée en août 2024 avec *Swiss Food & Nutrition Valley (SFNV)*⁴. L’objectif de cette collaboration est de créer des mécanismes permettant de recenser, élaborer, améliorer et transposer à plus grande échelle des solutions novatrices dans le domaine de la nutrition et de l’alimentation saine. L’initiative met l’accent sur le fait qu’il est nécessaire que les bureaux de liaison et les bureaux de pays de la FAO jouent un rôle plus actif dans le cadre de la collaboration avec le secteur privé. La Suisse et le Bureau de liaison de Genève ont été choisis pour cette initiative pilote.

16. La FAO met actuellement au point plusieurs initiatives visant à favoriser le développement agricole durable et les investissements conformes aux ODD. Un projet intitulé «Impact Investments for the *Four Betters*» (Investissements à impact en faveur des *quatre améliorations*) vise à combler les manques de financement des petits agriculteurs tout en promouvant les pratiques durables. La «Proposition de financement mixte pour un partenariat de plusieurs organismes des Nations Unies avec le secteur privé» porte sur la transformation des systèmes agroalimentaires via des partenariats avec le secteur privé et des organismes des Nations Unies. Le Fonds AgriImpact devrait quant à lui consister à catalyser le développement agricole au moyen d’outils de financement novateurs.

L’initiative renforcée menée avec des associations et des fédérations du secteur privé consistera à aligner des pratiques sectorielles sur les ODD, tandis que le **Partenariat renforcé avec des associations philanthropiques** vise à élargir les collaborations afin de lutter contre la faim et la pauvreté dans le monde entier.

A. Intensifier l’investissement financier et à impact

17. La FAO propose divers systèmes de financement mixte qui visent à attirer des investissements privés alignés sur les ODD dans les systèmes agroalimentaires en mobilisant des fonds publics et en favorisant des investissements inclusifs et efficaces de la part du secteur privé dans les systèmes agroalimentaires. Ces initiatives comprennent diverses propositions de partenariat public-privé (PPP), de cofinancement et/ou de financement parallèle avec des institutions financières dans le cadre du FVC et visent à réduire les déficits de financement et à favoriser les partenariats de développement porteurs de transformation qui sont alignés sur les ODD. La FAO donne des avis et des indications sur les procédures applicables et les pratiques optimales en matière de collaboration avec le secteur privé dans le contexte de propositions d’investissement novatrices.

18. La FAO peut jouer un rôle important en mettant à l’essai de nouveaux types de partenariats qui pourraient permettre de diriger le capital vers l’agriculture, le développement rural et la protection de l’environnement et, potentiellement, d’établir un cadre pouvant être reproduit avec de nombreux investisseurs ayant de l’impact, notamment le Fonds d’investissement à impact, dans différentes zones géographiques.

19. Des efforts sont constamment menés pour faire équipe avec des institutions financières et ainsi produire un impact plus important et des effets de synergie. Ces efforts ont débouché sur une proposition formulée récemment par la Fondation Mastercard, qui envisage de verser une contribution financière de 40 millions d’USD en faveur d’un projet de transformation du marché du bétail au Kenya. En outre, trois accords de contribution financière d’une valeur totale de 720 000 USD ont été conclus avec la Fondation McKnight, la Fondation Lloyd’s Register et la Fondation Bill et Melinda

³ L’initiative met l’accent sur le fait qu’il est nécessaire que les bureaux de liaison et les bureaux de pays de la FAO jouent un rôle plus actif. La Suisse et le Bureau de liaison de Genève ont été choisis pour cette initiative pilote. Le Bureau de l’innovation de la FAO (OIN) a collaboré avec la Division de l’alimentation et de la nutrition (ESN) afin de mettre au point un des accords formels, la déclaration d’intention signée avec Swiss Food & Nutrition Valley dans le cadre de cette initiative.

⁴ [FAO and Swiss Food & Nutrition Valley strengthen partnership to foster innovation in agrifood systems](#) (La FAO et Swiss Food & Nutrition Valley renforcent leur partenariat pour favoriser l’innovation dans les systèmes agroalimentaires).

Gates, lesquels portent sur les politiques et la gouvernance dans le secteur de l'eau, ainsi que sur l'agroécologie et les systèmes agricoles durables.

20. Les gouvernements ont un rôle crucial à jouer dans la promotion et la concrétisation des investissements du secteur privé dans leur propre pays aux fins d'une mobilisation efficace du secteur privé. La FAO se tient prête à aider ses membres à formuler et à mettre en œuvre des plans d'action efficaces visant à favoriser les possibilités de collaboration avec le secteur privé, notamment l'initiative Main dans la main.

III. Créer un environnement propice à la mise en œuvre de la Stratégie

B. Accélérer et rationaliser l'évaluation et la gestion des risques

21. Le Cadre de contrôle préalable et d'évaluation et de gestion des risques liés aux collaborations avec le secteur privé et d'autres acteurs non étatiques (le cadre FRAME)⁵ est toujours le document de base permettant de réaliser cet exercice de manière indépendante. Les contrôles préalables et les évaluations des risques menés par la FAO en 2023 et 2024 ont bénéficié d'améliorations sensibles en ce qui concerne le processus et les outils utilisés pour préserver la neutralité et l'indépendance de l'Organisation et, dans le même temps, favoriser une évolution vers une approche des partenariats tenant compte des risques. Ces améliorations sont notamment passées par un examen, fondé sur les sciences comportementales, de la méthode et du déroulement des activités de contrôle préalable et d'évaluation des risques, par la première étape de la mise en œuvre de la dématérialisation et de l'automatisation du processus grâce au système de gestion de la relation client et par un renforcement des capacités des bureaux régionaux avant la décentralisation du processus de prise de décision pour les collaborations à faible risque (désormais en vigueur). Les améliorations apportées actuellement par la Division d'appui aux projets (PSS) au tableau de bord du Comité des engagements et des partenariats permettront de produire des tableaux de bord ciblés et des analyses sur les paramètres des risques les plus communs et les mesures d'atténuation et de gestion, à l'intention des membres du Comité susmentionné et des représentants régionaux.

22. Le Comité des engagements et des partenariats, établi en 2021 au niveau de la Direction centrale en vue de l'examen des collaborations avec les acteurs du secteur privé, s'était réuni 31 fois et avait examiné 184 propositions de collaboration en juillet 2024. Parmi ces propositions, 40 ont été considérées comme présentant un risque faible, 84 un risque modéré, 58 un risque élevé, tandis que deux propositions ont été refusées compte tenu des critères d'exclusion de la FAO⁶. La majorité des propositions (90 pour cent) examinées par le Comité ont été soit directement approuvées, soit approuvées à la condition de renforcer les mesures d'atténuation des risques proposées, ce qui montre qu'il est nécessaire de continuer à améliorer les capacités en matière d'atténuation et de gestion des risques. Dix pour cent des propositions ont été renvoyées à l'entité qui en était à l'origine, avec demande d'éclaircissements, ou n'ont pas été approuvées par le Comité. Le Comité a également continué à donner des directives concernant l'approche de l'Organisation en matière de collaboration avec le secteur privé et d'autres parties prenantes non étatiques.

23. Par ailleurs, la FAO œuvre actuellement à l'amélioration des outils juridiques légaux ayant trait à la collaboration avec le secteur privé qui sont déjà disponibles. Le Bureau juridique de la FAO a fourni des modèles révisés de protocoles d'accord avec le secteur privé, ainsi que de protocoles d'accord multilatéraux pour les cas où il y a plus de deux parties signataires. Le système de présentation en ligne de protocoles d'accord, associé aux modèles élaborés, vise à compléter les outils et systèmes numériques existants, notamment le portail CONNECT et le système de gestion de la relation client, afin de faciliter et d'accélérer la présentation de propositions de partenariats et le processus d'approbation.

⁵ [PC 132/2 – Développement et état d'avancement de la stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé](#), paragraphes 12 à 37.

⁶ [Critères d'exclusion de la FAO](#).

C. Renforcer les capacités et le dialogue stratégique pour rendre les collaborations plus efficace

24. **Donner au personnel les moyens d'agir.** Le renforcement des capacités du personnel de la FAO à collaborer avec le secteur privé reste une priorité. En 2024, la FAO a lancé un nouveau dispositif complet de renforcement des capacités, qui a été conçu pour accroître les capacités de la FAO en matière de collaboration avec le secteur privé et intensifier les efforts collectifs en faveur du développement durable. Cette initiative se déroulera de mi-septembre 2024 à juin 2025 et vise à doter le personnel de la FAO des compétences et des connaissances nécessaires pour qu'il puisse collaborer efficacement avec des partenaires du secteur privé. Le nouveau dispositif de renforcement des capacités comprend toute une série de modules portant sur différents aspects de la collaboration avec le secteur privé. La formation comprendra des séances d'apprentissage interactives sur le processus à suivre pour établir une collaboration avec le secteur privé en utilisant le système de gestion de la relation client, des séances sur le savoir-être nécessaire pour des partenariats efficaces, qui seront axées sur le développement de compétences cruciales en matière de communication et de relations interpersonnelles aux fins de l'établissement et du maintien de relations avec le secteur privé, ainsi que des webinaires sur les partenariats dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays de la FAO, lesquels visent à mettre en commun des connaissances sur les partenariats avec le secteur privé conçus en fonction des contextes locaux. Un des objectifs importants de ce dispositif consiste à renforcer les compétences techniques et interpersonnelles afin de faciliter la mise en place de partenariats pérennes aux niveaux régional et national. La formation comprend également des séances d'apprentissage entre pairs, des déjeuners-séminaires et des séances dirigées par le secteur privé, qui portent notamment sur des aspects pertinents de la gestion des risques, afin de faire en sorte que l'expérience d'apprentissage soit globale et motivante.

25. **Veiller à prêter un appui aux divisions techniques et aux bureaux décentralisés.** La FAO continue de mettre un fort accent sur la mise en place d'une approche institutionnelle rationnelle visant à développer la collaboration avec le secteur privé. La Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies (PSU) fournit des avis et des orientations stratégiques aux divisions techniques et aux bureaux décentralisés sur les processus applicables et les pratiques optimales permettant de nouer des partenariats efficaces. Tout au long de l'année 2024, des initiatives conjointes ont été élaborées dans l'ensemble de l'Organisation, notamment au sein de la Division de la transformation rurale et de l'égalité des genres (ESP), du Bureau des jeunes et des femmes (OYW), du Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement (OCB) et du Bureau de l'innovation (OIN), afin de veiller à ce que les entités du secteur privé apportent des contributions stratégiques à l'appui des priorités de la FAO en matière d'égalité des genres, de jeunesse, de changement climatique et d'innovation. Par exemple, des schémas et des profils du secteur privé ont été établis en vue de l'organisation de plusieurs événements de haut niveau, notamment le dialogue avec le secteur privé dans le cadre du programme du Forum mondial de l'alimentation, du Pacte mondial et du Forum économique mondial.

26. **Renforcer les échanges internes au sujet de la collaboration avec le secteur privé.** La FAO relance actuellement le Groupe de travail interdépartemental sur le secteur privé, qui sera désormais chargé de l'éclairage stratégique et des nouveaux domaines de débat thématiques, l'objectif étant de mieux appuyer la mise en œuvre de la Stratégie, ainsi que de préparer son examen et son évaluation. Le Groupe de travail sera composé de membres délégués par des unités de la FAO et communiquera des avis et des observations sur des questions ayant trait à la collaboration avec le secteur privé.

27. **Renforcer le dialogue stratégique avec le secteur privé.** Le Groupe consultatif informel pour le secteur privé⁷ sert de forum consultatif indépendant et permet d'améliorer le travail et la communication de la FAO avec le secteur privé. Une liste de candidats désignés pour siéger au sein du Groupe consultatif a été établie en concertation avec les bureaux et groupes régionaux de la FAO et a été approuvée par le Directeur général. Huit membres de la FAO, représentant chacun une région, ont été nommés observateurs, à savoir l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, le Canada, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la France et le Soudan (le Canada et les États-Unis d'Amérique en tant que coprésidents du Groupe régional de l'Amérique du Nord). En juillet 2024, avec l'accord du

⁷ <https://www.fao.org/connect-private-sector/opportunities/fr/>.

Directeur général, le mandat des membres actuels du Groupe consultatif a été prolongé de deux ans supplémentaires. En 2024, le Groupe consultatif a fait l'objet d'un intérêt renouvelé et est devenu une plateforme centrale permettant de rassembler de précieux éclairages du secteur privé émanant du monde entier et portant sur divers types d'activités. Le Groupe consultatif s'est réuni quatre fois cette année, jusqu'à présent. La première session, tenue le 31 mai 2024, a permis de recueillir de précieux points de vue du secteur privé au sujet de la Feuille de route mondiale de la FAO visant à réaliser l'ODD 2 sans franchir le seuil de 1,5 °C de réchauffement planétaire. La deuxième session, tenue le 28 juin 2024, a été l'occasion d'ouvrir des débats sur le rôle que peut jouer le secteur privé pour combler les déficits d'investissement dans l'alimentation et l'agriculture, ainsi que sur les principales orientations futures de la collaboration avec la FAO. Une troisième réunion a eu lieu le 26 septembre 2024 afin que les membres du Groupe consultatif engagent un dialogue sur la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation. Une quatrième réunion, en octobre 2024, a permis de recueillir des points de vue sur les éléments des piliers actuels et futurs de la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025.

D. Engagement en faveur d'une communication transparente

28. Lancé en avril 2021, le portail CONNECT reste le pôle central qui réunit les informations sur les collaborations de l'Organisation avec le secteur privé. Il est actuellement étoffé afin d'y inclure toutes les collaborations avec des parties prenantes non étatiques. Disponible en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe, le portail présente des exemples de collaborations fructueuses avec le secteur privé et met en lumière les principales possibilités de partenariats qui favorisent l'obtention d'impact sur le terrain. En outre, le portail centralise des ressources pour le personnel de la FAO et donne accès à des outils et des indications pour les différentes étapes du cycle des collaborations. Parmi ces ressources, on trouve un guide pratique sur la collaboration avec le secteur privé, un cours de formation en ligne sur le processus de collaboration, des enregistrements de séances de formations et de webinaires auxquels ont participé tous les bureaux régionaux et le siège, ainsi que des modèles-types, des formulaires et d'autres supports très utiles. En 2023-2024, le portail a attiré des visiteurs de plus de 100 pays.

29. Le portail CONNECT dispose désormais d'un système de gestion de la relation client qui permet de suivre l'intégralité du cycle de gestion des collaborations entre la FAO et des entités du secteur privé, que ce soient des collaborations formelles ou informelles. Étant donné qu'il centralise toutes les données dans une seule banque, le portail CONNECT favorise l'efficacité, la responsabilité et la transparence tout au long du processus de collaboration. En outre, le système contient des outils d'analyse avancés, des fonctionnalités d'établissement de rapports et des capacités élargies en matière de données et donne un aperçu complet de l'histoire de l'Organisation avec chaque partenaire du secteur privé, ce qui favorise le développement de partenariats plus stratégiques et plus éclairés.

30. Tout au long de la période 2023-2024, le système de gestion de la relation client du portail a été amélioré au moyen de nouveaux outils conçus pour donner aux utilisateurs des éclairages stratégiques et faciliter le déroulement du processus de collaboration. Parmi ces améliorations, on compte la production automatique de notes de synthèse, le calcul de scores de l'adéquation sur le plan stratégique, un meilleur suivi des rapports sur l'état d'avancement et le regroupement des principales données dans des rapports sur les indicateurs de performance clés (IPC). Le personnel et les États membres de la FAO ont désormais eux aussi accès au système de gestion de la relation client. Les membres de ces groupes qui en ont l'autorisation peuvent consulter des tableaux présentant des données agrégées, qui offrent des éclairages précieux sur les collaborations avec le secteur privé. Afin de faire en sorte que les utilisateurs puissent exploiter pleinement ces nouvelles capacités, des sessions de formation en ligne approfondies ont été dispensées.

31. **Communication sur les résultats obtenus.** Fin 2024, la FAO publiera le premier bulletin d'information trimestriel sur les partenariats de la FAO avec le secteur privé. On trouvera dans cette première édition des informations actualisées sur les principales initiatives et divisions techniques, y compris des présentations de partenariats noués avec le secteur privé dans les différentes régions (Bureau régional pour le Proche-Orient ou en Afrique du Nord [RNE], Bureau régional pour l'Afrique [RAF], Bureau régional pour l'Europe ou en Asie centrale [REU], Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique [RAP] et Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes [RLC]).

IV. Nouvelles approches pour des partenariats efficaces

Les éléments suivants ont été considérés comme des facteurs de réussite et d'efficacité du secteur privé pendant la période 2023-2024:

32. **Initiatives phares.** En vue de la mise en œuvre du nouveau modèle de collaboration avec le secteur privé, il est important de mettre au point et de promouvoir des initiatives phares qui pourraient offrir des possibilités cruciales dans l'optique de la réalisation des ODD. Les initiatives phares seront déterminantes car elles permettront de recenser et d'approcher en amont certaines entités du secteur privé pouvant faire office de levier pour atteindre les objectifs stratégiques de la FAO, tout en renforçant la coordination interne et en tirant parti de compétences issues de toute l'Organisation. **Renforcement du rôle de facilitateur que joue l'équipe chargée du secteur privé,** afin de promouvoir et de permettre l'établissement de partenariats porteurs de transformation alignés sur les ODD, à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des *quatre améliorations* et des priorités aux niveaux national et régional.

33. L'ensemble de l'Organisation montre la voie vers l'**efficacité et l'efficacé**, grâce à l'utilisation d'un processus accéléré et d'outils numériques dans le cadre des partenariats et du renforcement des capacités.

V. Principales voies à suivre pour l'avenir

34. À l'avenir, on continuera de fonder la collaboration de la FAO avec le secteur privé sur les enseignements tirés depuis le lancement de la Stratégie relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025. L'intégration des partenariats avec le secteur privé dans la Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies (PSU) a renforcé la capacité de la FAO à structurer les connaissances, les ressources et les avantages comparatifs en vue de l'établissement de partenariats efficaces avec différents types d'acteurs non étatiques. Cette centralisation des activités ayant trait aux partenariats peut aider à obtenir des effets plus sensibles au moyen de collaborations qui favorisent la mise en place de systèmes agroalimentaires résilients, inclusifs, durables et efficaces, en ne laissant personne de côté. Quatre domaines principaux aideront à orienter les futures collaborations de l'Organisation avec le secteur privé:

a) constitution du portefeuille sur la base de données probantes, b) approche coordonnée de problèmes complexes au moyen de processus efficaces fondés sur des moyens intégralement numériques, y compris aux fins du contrôle préalable et de l'évaluation des risques dans le cadre de la collaboration entre d'autres parties prenantes non étatiques et la Division d'appui aux projets (PSS), c) utilisation d'outils de pointe aux fins du renforcement des capacités et d) communication et visibilité au service de partenariats durables avec le secteur privé.

35. **Constitution du portefeuille sur la base de données probantes.** Maintenant qu'un ensemble d'outils stratégiques est pleinement fonctionnel, y compris le système de gestion de la relation client du portail CONNECT et l'outil de cartographie, la FAO est mieux à même d'évaluer les lacunes de son portefeuille actuel de collaborations avec le secteur privé et de le diversifier, ce qui contribuera à équilibrer l'appui prêté dans le cadre des priorités régionales et nationales et des *quatre améliorations* de la FAO. Cette nouvelle boîte à outils, qui optimise la collecte de données, le suivi et les mesures de contrôle de la qualité, conjuguée à l'amélioration des analyses tirées du contrôle préalable et de l'évaluation des risques, permettra de réaliser une évaluation plus détaillée de chaque collaboration, ainsi qu'une évaluation plus approfondie des résultats obtenus, de l'impact sur les bénéficiaires et des aspects liés à la gestion des risques.

36. **Une approche coordonnée de problèmes complexes.** L'accroissement des investissements aux fins de la transformation des systèmes agroalimentaires et de la réalisation des ODD restera une des grandes priorités de la FAO. L'équipe chargée de l'initiative Main dans la main aidera les pays à obtenir plus facilement des investissements et à inviter le secteur privé à collaborer directement avec les pouvoirs publics dans le cadre de propositions d'investissement majeures. Toutefois, un domaine de travail tout aussi important consistera à approfondir la collaboration avec le secteur financier pour obtenir des investissements axés sur les ODD. En effet, les collaborations avec des institutions financières, notamment des banques, des sociétés d'investissement, des institutions financières

spécialisées dans le développement ou d'autres entités, offrent la possibilité d'étendre la portée de l'action menée, d'envisager de nouveaux marchés et d'exploiter l'ensemble des possibilités offertes à l'échelle mondiale, ce qui sera crucial pour régler des problèmes complexes qui exigent des efforts coordonnés à l'échelle internationale.

37. **Partenariats public-privé.** Dans le contexte des partenariats public-privé et des financements à fort impact, en particulier, la collaboration avec des institutions financières peut permettre d'atténuer les différences d'approche entre le secteur public et le secteur privé. Les effets de synergie obtenus rendront alors possible la mise en commun des ressources, le partage des risques et la mise à profit des atouts propres à chaque secteur, le but étant d'atteindre des objectifs communs. Les autorités, les organisations à but non lucratif et les entreprises privées pourront œuvrer de concert avec des institutions financières à l'élaboration de solutions novatrices qui associent durabilité financière et impacts sociaux et environnementaux positifs.

38. **Utilisation d'outils de pointe aux fins du renforcement des capacités.** L'ensemble d'outils numériques axés sur le renforcement des capacités du personnel de la FAO, notamment le guide pratique sur la mobilisation du secteur privé et la formation en ligne sur la collaboration avec le secteur privé, continuera de jouer un rôle clé dans l'année à venir et sera amélioré et mis à jour régulièrement pour veiller à ce qu'il demeure aligné sur les procédures et les besoins évolutifs en matière de partenariats.

39. **Communication et visibilité au service de partenariats durables avec le secteur privé.** Le rôle d'une communication et d'une visibilité efficaces est crucial dans le cadre de la collaboration de la FAO avec le secteur privé. Ainsi, en 2024 et au-delà, le but de l'Organisation sera de sensibiliser une plus grande diversité d'acteurs du secteur privé, en démontrant que la mission, les compétences et les objectifs de la FAO sont en phase avec les finalités de l'action menée par un large éventail de parties prenantes du secteur privé. Il est essentiel de sensibiliser les partenaires potentiels, de faire en sorte qu'ils prennent connaissance des enjeux et d'obtenir leur confiance pour en encourager l'établissement de partenariats productifs et durables qui contribuent au développement de systèmes agroalimentaires résilients et inclusifs. Une communication claire et cohérente via différents canaux – qu'il s'agisse de conférences, de publications ou de plateformes numériques – contribuera à rendre la collaboration avec le secteur privé plus visible, à valoriser l'image de marque de la FAO et à mettre en relief l'avantage comparatif de l'Organisation, ce qui aidera à créer une perception positive parmi les entités du secteur privé et à établir des partenariats durables sur la base d'objectifs et de valeurs communs.